

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA	
Type :	Réf : 10614
Service : PAT - SDT - AIDES AUX TERRITOIRES ET TOURISME	
Commission : 5 - Commission Contractualisation avec les territoires et dossiers structurants	
Rapporteur : Clément PERNOT	
DÉLIBÉRATION N° CD_2024_060 du 12/07/2024	

AIDE AUX TERRITOIRES

Bases juridiques :

- *Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015,*
- *Vu l'article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales,*
- *Vu les délibérations n° CD_2022_093, CD_2023_006, CD_2023_017 et CD_2023_042 actant la mise en place d'un nouveau dispositif d'Aide aux Territoires, en précisant le cadre d'application et lui affectant des crédits de paiement.*

Dispositif :

Aide aux Territoires :

Ce dispositif a été mis en place lors du vote du BP 2023 avec un montant de 1,5 M€ de crédits de paiement. Lors de la DM1 suivante, l'Assemblée a ensuite ouvert une autorisation de programme (AP) de 6 M€ et a ajouté 4 M€ de crédits de paiement, soit un total de 5,5 M€. L'AP a ensuite été ajustée à hauteur de 300 000 € lors de la DM2. Au BP 2024, l'AP a été augmentée de 3 M€ et 1,5 M€ de crédits de paiement ont été votés. Lors de la DM1 2024, l'Assemblée a augmenté l'AP de 4 M€ et voté 5,9 M€ de crédits de paiement supplémentaires.

Les 10 et 21 juin 2024, la 5^{ème} commission « Contractualisation avec les territoires et dossiers structurants » s'est réunie pour examiner les dossiers complets reçus dans les services, lesquels ont fait l'objet d'une présentation exhaustive.

La liste des dossiers complets ayant reçu un avis favorable de cette commission est présentée en annexe 1. Elle précise le montant des subventions qu'il est proposé d'attribuer pour un total de **4 163 713 €**.

Lors de l'examen des dossiers, un certain nombre de règles d'éligibilité ont pu à nouveau être précisées. Elles vous sont présentées ci-après.

Évolution du dispositif « Aide aux Territoires »

Après l'examen des dossiers par la commission réunie le 10 juin dernier, les précisions suivantes sont apportées au dispositif :

- Pour les dossiers concernant les travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Le Département du Jura poursuit son implication aux côtés des territoires derrière l'enjeu fondamental actuel et futur de l'eau. Le soutien départemental reste conditionné au respect de deux conditions : la participation financière de l'intercommunalité quand elle-même ou un autre EPCI n'exerce pas la compétence, et le niveau de tarification du service « eau assainie » (eau potable + assainissement) aux habitants. Ce tarif prend en compte le coût d'investissement dans les équipements aux normes sanitaires en vigueur et leur amortissement.

Deux cas peuvent être distingués pour satisfaire cette tarification minimum :

- L'assainissement est collectif : la condition en vigueur des 4 € HT/m³ sur l'eau assainie s'applique,
- Pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, réalisés dans une zone géographique non couverte par un système d'assainissement collectif, le coût de l'assainissement est entièrement à la charge du particulier et la condition tarifaire porte donc sur le seul prix de l'eau potable qui doit atteindre 2 € HT/m³ minimum (sur la base d'une consommation de 120 m³/an).

Dans le tableau Annexe 1, les travaux sur les installations ou les réseaux d'eau potable qui avaient fait l'objet d'un rejet en 2023 mais qui satisfont désormais à cette condition tarifaire ont donc été réintégrés.

- Dans le domaine des équipements sportifs, pour les clubs jurassiens qui ont le meilleur classement du département dans la division nationale la plus élevée (Jura Sud foot en Nationale 2 pour le football, Grand Dole rugby en Fédérale 2 pour le rugby

en l'occurrence), la subvention pour leurs travaux d'infrastructures peut s'élever à 30 % du montant HT desdits travaux, avec un plafond de 1 M€ du montant des travaux et donc de 300 000 € de subvention.

Pour mémoire :

Une synthèse récapitulative des conditions d'éligibilité appliquées pour le dispositif « Aide aux Territoires » est présentée en annexe 2.

Les conditions d'attribution et de validité des subventions pour le dispositif « Aide aux territoires », qui sont adressées aux maîtres d'ouvrage, sont rappelées dans le règlement joint en annexe 3.

Enfin, le formulaire à renseigner par le maître d'ouvrage pour le versement du solde de la subvention, une fois l'opération terminée, est joint en annexe 4.

Pour une opération qui aurait fait l'objet d'une autorisation préalable de commencer les travaux et qui serait achevée à la notification de la subvention, le versement de celle-ci pourra naturellement intervenir en une fois.

Constitution des dossiers

Les dossiers de demande de subvention seront constitués des éléments suivants :

- **Courrier motivé de demande de subvention**, adressé au Président du Conseil départemental du Jura, accompagné d'une **notice explicative** des travaux projetés, de **photos de l'existant**, d'un **plan de situation** et si nécessaire, de **plans techniques** (des éléments complémentaires peuvent toutefois être sollicités dans un second temps selon la thématique rencontrée),
- **Délibération du Conseil municipal, communautaire ou syndical**, visée par le contrôle de légalité de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture, approuvant les travaux, arrêtant un **plan de financement prévisionnel**, sollicitant l'aide départementale et autorisant le Maire ou le Président de l'EPCI à signer tout document qui s'y rapporte,
- **Calendrier prévisionnel** de réalisation de l'opération (procédure d'appel d'offres et exécution des travaux),
- **Estimation des travaux** en phase projet ou phase de consultation des entreprises (DCE) pour les gros projets dont la faisabilité est conditionnée par la décision de principe du Département ou **résultat d'appel d'offres** ou **devis d'entreprises**.

A réception d'un dossier complet, l'opération fera l'objet d'une **autorisation de démarrer les travaux** (courrier signé par le Président du Conseil départemental), afin de ne pas bloquer l'exécution rapide des prestations, y compris le lancement de la procédure d'appel d'offres.

Il est toutefois rappelé dès à présent que **cette autorisation n'engagera nullement la décision du Département et ne vaudra en aucun cas promesse de subvention**.

De même, **toute subvention départementale ne pourra être votée sans l'envoi préalable des notifications des aides apportées par les autres cofinanceurs, lorsqu'il s'agit d'une condition obligatoire requise, définie selon la nature des travaux** (ex : participation de la communauté d'agglomération ou communauté de communes de rattachement).

Communication

Le Département demandera à tout bénéficiaire d'une « Aide aux territoires », comme précédemment pour la Dotation Jura, de le mentionner dans toute action de communication (documents budgétaires, plaquettes, panneaux, articles de presse, etc...).

Concernant les opérations relatives à un équipement ou un bâtiment public faisant l'objet d'une subvention départementale supérieure à 50 000 € HT, un panneau permanent attestant de l'aide départementale acquise devra y être apposé et une photographie du panneau installé devra être jointe à la demande de versement du solde de la subvention.

Le Conseil départemental :

- valide les nouvelles orientations proposées pour le nouveau dispositif d'Aide aux territoires, suite au travail de la 5^{ème} commission « Contractualisation avec les territoires et dossiers structurants » réunie les 10 et 21 juin 2024,

- approuve les subventions proposées aux maîtres d'ouvrage pour les opérations recensées en annexe 1.

POINT FINANCIER					
	<u>Montant global du rapport</u> (ANNÉE n)	Pour MEMOIRE , rappel des crédits DEJA VOTES (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP					
Crédit de paiement - Investissement : - Fonctionnement :					
Recette - Investissement : - Fonctionnement :					

Délibération n° CD_2024_060 du vendredi 12 juillet 2024	
Pour	31
Contre	2
Abstention	0
Président	Gérôme FASSENET : 

ANNEXE 1

Canton	Maire d'Ouvrage	Thématique	Objet des travaux	Montant travaux éligibles HT	Taux d'aide retenu	Aide proposée
ARBOIS	AIGLEPIERRE	sport	Installation de projecteurs LED sur le grand terrain de football et installation d'un pareballon	99 715 €	20	19 800 €
ARBOIS	ARBOIS	sport	Rénovation piscine municipale extérieure	1 807 724 €	Sub plafonnée	30 000 €
ARBOIS	CC Arbois Poligny Salins	sport	Réfection des 2 courts de tennis extérieurs de Salins-les-Bains	103 108 €	15	15 466 €
ARBOIS	CC Arbois Poligny Salins	sport	Remplacement des éclairages des installations sportives propriété de la Communauté de communes	97 539 €	20	19 508 €
ARBOIS	ABERGEMENT LES THESY	patrimoine	Travaux isolation cage d'escaliers dans bâtiment mairie	5 564 €	20	1 113 €
ARBOIS	AIGLEPIERRE	défense incendie	Mise en conformité de la DECI Implantation d'une bache ou une réserve souple de 120m ³ au lieu-dit la Basse à la limite de la commune et de Pagnoz pour protéger une exploitation agricole.	13 693 €	35	4 793 €
ARBOIS	CERNANS	défense incendie	Implantation de 4 réserves incendies - route de la Mart + route de Salins (enterrée) + lieu-dit la Mart (souple) + route d'Abergement	143 780 €	35	50 323 €
ARBOIS	CHAUJ-CHAMPAGNY	défense incendie	Mise en conformité de la DECI - création de 2 citernes enterrées + un nouveau poteau incendie	127 175 €	35	44 511 €
ARBOIS	CHILLY SUR SALINS	défense incendie	Renforcement de la défense incendie - mise en relation des cuves existantes enterrées et aménagement d'une aire de stationnement	8 967 €	35	3 138 €
ARBOIS	IVORY	patrimoine	Réfection du docher de l'église	23 138 €	20	4 628 €
ARBOIS	IVORY	défense incendie	Fourniture et pose de 5 poteaux d'aspiration (rues du Loisy, de la Fruitière (2), de la Fontaine et route d'Arbois)	28 511 €	35	9 979 €
ARBOIS	LA CHATELAINE	patrimoine	Réfection de la toiture du château d'Artois	122 108 €	20	24 422 €
ARBOIS	MATHENAY	Patrimoine	Mise aux normes électriques de la mairie	6 546 €	20	1 309 €
ARBOIS	SALINS-LES-BAINS	objets mobiliers	Restauration du balancier de la Grande Saline - OM classé	18 850 €	25	4 713 €
ARBOIS	SIE ARBOIS POLIGNY	eau assainie	Programme 2023 - renouvellement de réseau AEP Transit DN 250 Arbois/Poligny : chemin de Besancenot ; 4 €/m ³ (2,2+1,8)	280 937 €	20	56 187 €
ARBOIS	SIE ARBOIS POLIGNY	eau assainie	Programme 2024 ARBOIS : rue du Maréchal Leclerc - renouvellement canalisations et branchements particuliers 4,63 €/m ³ (2,2+2,43)	284 953 €	20	56 991 €
ARBOIS	SIE ARBOIS POLIGNY	eau assainie	Programme 2024 MOLAMBOZ : rue du Coin des Côtes et du Bas des Prés - renouvellement canalisations et branchements particuliers 4,29€/m ³ (2,2+2,09)	139 010 €	20	27 802 €
ARBOIS	SIE ARBOIS POLIGNY	eau assainie	Programme 2024 VADANS : Grande Rue et rue du Bois - renouvellement canalisations et branchements particuliers 4,13€/m ³ (2,2+1,93)	154 110 €	20	30 822 €
ARBOIS	THESY	patrimoine	Aménagement de la fontaine communale	25 930 €	20	5 186 €
ARBOIS	SIE DE LA VACHE	eau potable	Les Arsures : renouvellement du réseau AEP + reprise des branchements impasse du Mouchet et rue du Château d'eau	199 749 €	20	39 950 €
AUTHUME	ARCHELANGE	sport	Remise à niveau de l'éclairage du stade de football	10 142 €	20	2 028 €
AUTHUME	BREVANS	patrimoine	Construction d'un abri couvert Place de la Mare pour diverses manifestations communales et associatives	53 535 €	20	10 707 €
AUTHUME	CHEVIGNY	patrimoine	Changement du système de chauffage à la salle polyvalente	5 897 €	20	1 179 €
AUTHUME	ECLANS-NENON	patrimoine	Rénovation des vitraux de l'église	16 377 €	20	3 275 €
AUTHUME	LAVANS LES DOLE	patrimoine	Changement des menuiseries de la salle polyvalente	11 748 €	20	2 350 €
AUTHUME	MENOTEY	patrimoine	Réfection du mur d'enceinte de l'église	19 893 €	20	3 979 €
AUTHUME	SIE MONTMIREY-LE-CHATEAU	eau assainie	Pointre : renouvellement du réseau d'eau potable 4,28 €/m ³ (2,19+2,09)	327 526 €	20	65 505 €
AUTHUME	SIE MONTMIREY-LE-CHATEAU	eau assainie	Thervey : renouvellement du réseau d'eau potable Chemin des Carrières ; 4,8 €/m ³ (2,19+2,09)	167 327 €	20	33 465 €
AUTHUME	BRANS	patrimoine	Réfection d'une partie du toit de la salle des fêtes	20 002 €	20	4 000 €
AUTHUME	DAMMARTIN MARPAIN	patrimoine	Réparation du clocher de l'église de Dammartin	66 250 €	20	13 250 €
AUTHUME	DAMMARTIN MARPAIN	patrimoine	Réparation des toitures des églises de Dammartin et de Marpain	25 647 €	20	5 129 €
AUTHUME	PAGNEY	patrimoine	Travaux de restauration de l'église (portes, plancher et abat-son)	19 598 €	20	3 920 €
AUTHUME	SALIGNEY	patrimoine	Réfection totale de la toiture du clocher de l'église (suite violent orage) + pose d'un paratonnerre	102 376 €	20	20 475 €
AUTHUME	SIE MONTMIREY-LE-CHATEAU	eau assainie	Champagney : renouvellement de la canalisation d'eau potable entre le Bourg et le hameau de la tuilerie ; 4,65 €/m ³ (2,19+2,46)	156 495 €	20	31 299 €
BLETTERANS	BERSALLIN	patrimoine	Réhabilitation -extension de l'ancien presbytère en mairie et salle de convivialité et création d'un atelier	1 178 328 €	20	30 000 €
BLETTERANS	BERSALLIN	monuments historiques	Travaux complémentaires de rénovation de l'intérieur de l'église	23 207 €	20	4 641 €
BLETTERANS	COLONNE	patrimoine	Rénovation du clocher de l'église de l'Assomption	441 283 €	sub plafonnée	30 000 €
BLETTERANS	PLASNE	patrimoine	Reconstruction d'un mur éboulé situé sous le cimetière	6 300 €	20	1 260 €
BLETTERANS	PLASNE	défense incendie	Intégrer un grand réservoir d'eau central dans le village pour la DECI et créer un accès pompier	6 770 €	35	2 370 €
BLETTERANS	SIE ARBOIS POLIGNY	eau assainie	Programme 2024 BRAINANS : rue de la Teppe - renouvellement canalisations et branchements ; 4,29 €/m ³ (2,2+2,09)	129 125 €	20	25 825 €
BLETTERANS	SIE ARBOIS POLIGNY	eau assainie	Programme 2024 MONTHOLIER Transit les Sapins / les Milières - renouvellement canalisations et branchements particuliers ; 4,29 €/m ³ (2,2+2,09)	238 371 €	20	47 674 €
BLETTERANS	TOURMONT	patrimoine	Réfection de la toiture du local technique communal	15 603 €	20	3 121 €
BLETTERANS	TOURMONT	patrimoine	Réfection du sol de la salle des fêtes	21 226 €	20	4 245 €
BLETTERANS	VILLERS LES BOIS	patrimoine	Rénovation intérieure de l'église (peinture murs et plafonds et mise aux normes électriques)	62 490 €	20	12 498 €
BLETTERANS	VILLERS LES BOIS	patrimoine	Construction d'un préau adossé à la salle des fêtes	29 720 €	20	5 944 €
BLETTERANS	CC Bresse Haute Seille	Voie / ouvrage d'art	Réhabilitation du pont de la Seraine, route de Bletterans à FONTAINEBRUX	56 818 €	5	2 841 €
BLETTERANS	CHAPELLE-VOLAND	patrimoine	Rénovation et aménagement ERP des locaux mis à disposition des associations	26 182 €	20	5 236 €

BLETTERANS	FONTAINEBRUX	patrimoine	Rénovation de la chapelle ND des Chênes et accessibilité	33 980 €	20	6 796 €
BLETTERANS	FONTAINEBRUX	défense incendie	Mise en conformité DECI 1ère tranche Aménagement de 3 réserves naturelles : 110 rue du Devant, 131 rue du Devant 185 rue Dernière curage des étangs + installation de canne d'aspiration et pose d'une système de pompage	32 802 €	35	11 481 €
BLETTERANS	FOULENAY	patrimoine	Travaux de rénovation énergétique au bâtiment de la mairie	11 941 €	20	2 388 €
BLETTERANS	LARNAUD	patrimoine	Rénovation thermique du bâtiment mairie-salle des fêtes - phase 1	37 115 €	20	7 423 €
BLETTERANS	PASSENANS	patrimoine	Isolation des combles dans le bâtiment de la mairie	11 548 €	20	2 310 €
BLETTERANS	RELANS	patrimoine	Réfection du secrétariat de mairie	10 715 €	20	2 143 €
BLETTERANS	RUFFEY-SUR-SELLE	défense incendie	Aménagement de points d'eau incendie (potEAU d'aspiration) sur les 2 citernes existantes de Bard et du Pontot	13 215 €	35	4 625 €
BLETTERANS	SELLIERES	patrimoine	pose de nouveaux volets sur le bâtiment de la mairie (28 fenêtres)	35 211 €	20	7 042 €
BLETTERANS	SELLIERES	patrimoine	Restauration du bâtiment de l'ancienne école destiné aux associations	14 774 €	20	2 955 €
BLETTERANS	VINCENT FROIDEVILLE	patrimoine	Aménagements autour du nouveau bâtiment communal	99 896 €	20	19 979 €
BLETTERANS	SIE ARBOIS POLIGNY	eau potable	Programme 2023 - renouvellement de réseau AEP Tourmont - route de Montafroy	298 032 €	20	59 606 €
BLETTERANS	LE VILLEY	eau potable	Extension des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales chemin de la Rute tarification eau : 2,09 €	12 936 €	20	2 587 €
CHAMPAGNOLE	CHAMPAGNOLE	aménagement urbain	Construction d'une halle en bois pour abriter marché + manifestations estivales au centre ville	980 570 €	20	196 114 €
CHAMPAGNOLE	LENT	défense incendie	Mise en conformité de la DECI - installation d'un poteau d'aspiration avec raccordement sur le réservoir existant et terrassement pour l'accès et le stationnement des véhicules de secours.	8 018 €	35	2 806 €
CHAMPAGNOLE	SIE DU CENTRE EST JURA	eau assainie	Construction d'un réservoir sur la commune de Rx, pour sécuriser l'alimentation de la commune de Nozeroy et sa défense incendie ; 4,19 €/m ³ (2,07+2,12)	431 577 €	20	86 315 €
CHAMPAGNOLE	SIROD	aménagement urbain	Réalisation d'une place au centre-bourg	98 595 €	20	19 719 €
CHAMPAGNOLE	VALEMPOLIÈRES	patrimoine	Installation d'un chauffage à granulés de bois dans le bâtiment de la mairie	77 746 €	20	15 549 €
COTEAUX DU LIZON	SIE DU GRANDVAUX	eau assainie	Lavans les Saint Claude : renouvellement de canalisations secteur Grande Rue ; 5,02€/m ³ (3,08+1,94)	130 508 €	20	26 102 €
COTEAUX DU LIZON	SIE DU PLATEAU DES ROUSSES	eau assainie	Septmoncel : hameau du Manon - déplacement de conduite pour la réalisation d'un lotissement (BC 4 - 2023) ; 4,365 €/m ³ (2,35+2,15) Lajoux : renouvellement et déplacement de canalisations route de Manon (BC 2 - 2023) ; 4,185 €/m ³ (2,35+1,835)	153 542 €	20	30 708 €
COTEAUX DU LIZON	CHOUX	sport	Création d'une aire de jeu de type terrain de football	11 238 €	20	2 248 €
COTEAUX DU LIZON	CHOUX	patrimoine	Changement du système de chauffage à la mairie (poêle à granulés en remplacement des radiateurs électriques)	27 764 €	20	5 553 €
COTEAUX DU LIZON	LAVANCIA- EPERCY	défense incendie	Mise aux normes de la DECI	188 392 €	35	84 480 €
COTEAUX DU LIZON	LAVANS LES ST CLAUDE	patrimoine	Installation d'une sous-station raccordée au réseau de chaleur communal pour l'église	63 000 €	20	12 600 €
DOLE 1	CHAMPVANS	Voie / ouvrage d'art	Sécurisation et mise en conformité du pont SNCF avec fonds concours Grand Dole	100 120 €	10	10 012 €
DOLE 1	FOUCHERANS	patrimoine	Création d'un espace public multiactivités	53 312 €	20	10 662 €
DOLE 2	DOLE	monuments historiques	Restauration du bâtiment de l' Arsenal et de la fontaine Attiret : travaux à mesure conservatoire- MH inscrits	29 182 €	20	5 836 €
DOLE 2	Communauté d'Agglomération du Grand Dole	sport	Création d'un terrain de rugby synthétique au stade de la Pépinière pour Grand Dole rugby (Fédérale, 2)	1 372 260 €	Sub plafonnée	300 000 €
HAUTS DE BIENNE	SIE DU LAC DE BELLEFONTAINE	eau assainie	Réfection de la bache de désinfection de la station de traitement de Bellefontaine ; 6,12 €/m ³ (3,58+2,54)	41 877 €	20	8 375 €
HAUTS DE BIENNE	LES ROUSSES	patrimoine	Rénovation des murs et remparts du Fort des Rousses - tranche 2	1 160 560 €	Sub plafonnée	30 000 €
HAUTS DE BIENNE	MORBIER	patrimoine	Rénovation et mise en accessibilité des bâtiments mairie/salle des fêtes	766 045 €	10	30 000 €
LONS 1	CHILLE	patrimoine	Restauration du muret d'enceinte de la chapelle Saint-Michel	10 850 €	20	2 170 €
LONS 1	CONDAMINE	patrimoine	Réfection de la toiture de la chapelle	43 542 €	20	8 708 €
LONS 2	MACORNAY	sport	Réalisation d'un city stade	50 000 €	20	10 000 €
LONS 2	CHILLY LE VIGNOBLE	patrimoine	Mise en conformité ERP et travaux d'accessibilité PMR du café associatif situé dans le Parc des Vignes	26 035 €	20	5 207 €
MOIRANS EN MONTAGNE	Communauté de communes Terre d'Emeraude communauté	sport	Rénovation du terrain d'honneur du stade de Moirans pour Jura Sud foot (Nationale 2)	966 775 €	30	290 033 €
MOIRANS EN MONTAGNE	LA TOUR DU MEIX	monuments historiques	Restauration de deux statues du 17ème siècle	11 666 €	25	2 917 €
MOIRANS EN MONTAGNE	NANCUISE	défense incendie	Mise en conformité de la DECI - installation de 2 réserves incendie + création d'une station de pompage	54 397 €	35	19 039 €
MOIRANS EN MONTAGNE	ONOZ	eau assainie	Réhabilitation du réseau d'eau potable Rue du Château (RD3) ; 4,51 €/m ³ (1,92+2,59)	125 404 €	20	25 081 €
MOIRANS EN MONTAGNE	ONOZ	pluvial / inondation	Mise en séparatifs eaux pluviales Rue du Château réseau d'assainissement de TEC ; 4,51 €/m ³ (1,92+2,59)	52 588 €	20	10 518 €
MOIRANS EN MONTAGNE	ORGELET	monuments historiques	Travaux de restauration des ruines église de Sézéria / Tranche n°1 - MH inscrit	486 918 €	20	97 384 €
MOIRANS EN MONTAGNE	ROTHONAY	défense incendie	Création d'un point d'eau incendie avec réserve à incendie de 120m ³ + plate forme + air de stationnement et de pompage + protections et signalisations au lieu-dit "Asnières"	15 758 €	35	5 515 €
MOIRANS EN MONTAGNE	SAINT- HYMETIERE- SUR-VALOUSE	pluvial / inondation	Création d'une station de traitement des eaux pluviales au hameau de Montcoux alternatif à l'exutoire de son réseau pluvial qui collecte des eaux usées insuffisamment traitées des ANC	65 901 €	20	13 180 €
MOIRANS EN MONTAGNE	SI A LA CARTE DU CANTON D'ARINTHOD	eau assainie	Arinthod : renouvellement des conduites d'eau Rues de Magnin et de Presles ; 4,08€/m ³ (1,73+2,35)	202 033 €	20	40 407 €

MOIRANS EN MONTAGNE	SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU DE LA REGION DE VOUGLANS	eau assainie	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du syndicat par la construction de deux nouveaux réservoirs semi-enterrés, à Saint-Christophe (1 600 m³) et Largilly (800 m³) ; 4,31 €/m³ (1,81+2,36)	2 549 045 €	20	509 809 €
MOIRANS EN MONTAGNE	VOSBLES VALFIN	Voie / ouvrage d'art	Élargissement du pont de Vermaine	11 118 €	5	556 €
MONT SOUS VAUDREY	NEVY LES DOLE	patrimoine	Réfection des escaliers de l'église	28 952 €	20	5 790 €
MONT SOUS VAUDREY	FRAISANS	monuments historiques	Rénovation du bâtiment Château Caron (TO1) - MH inscrit	316 702 €	20	63 340 €
MONT SOUS VAUDREY	ORCHAMPS	sport jeunesse	Création d'une aire multisports intergénérationnelle dont city stade et pumptrack éligibles	135 198 €	11% du Montant éligible	15 000 €
MONT SOUS VAUDREY	ORCHAMPS	objets mobiliers	Restauration de la statue en bois polychrome de Saint Grat - OM inscrit	3 200 €	25	800 €
MONT SOUS VAUDREY	PLUMONT	défense incendie	Mise en conformité DECI : Création de 2 réserves incendie (1 de 120m³ à l'extrémité de la Grande Rue et la 2ème rue de la Forêt) et d'une aire de pompage	69 627 €	35	24 369 €
MONT SOUS VAUDREY	AUGERANS	patrimoine	Travaux de rénovation du secrétariat de mairie avec isolation du sol et changement de chauffage	8 661 €	20	1 732 €
MONT SOUS VAUDREY	CHAMBLAY	patrimoine	Travaux d'accessibilité et d'aménagement de la mairie	101 236 €	20	20 247 €
MONT SOUS VAUDREY	PORT LESNEY	défense incendie	Création d'un poste de surpression d'eau potable pour le réseau incendie "rue du Clos"	106 100 €	35	37 135 €
MONT SOUS VAUDREY	PORT LESNEY	patrimoine	Remplacement de la chaudière (GAZ) de la mairie	15 671 €	20	3 134 €
MONT SOUS VAUDREY	VAL D'AMOUR Communauté	patrimoine	Réhabilitation de la médiation : changement des fenêtres et modification d'une veranda dominant sur le jardin extérieur	20 490 €	20	4 098 €
MONT SOUS VAUDREY	SIVU DE LA FIN DE CHAMPAGNE	eau potable	Renouvellement de l'adduction de Montepain et création d'une interconnexion avec le SIE du Moulin Rouge (sécurisation de l'alimentation en eau du SIVU)	334 553 €	20	66 911 €
POLIGNY	BAUME LES MESSIEURS	patrimoine	Remplacement du bloc sanitaires du parking des grottes	81 375 €	20	16 275 €
POLIGNY	BAUME LES MESSIEURS	patrimoine	Remplacement du dispositif d'éclairage de l'abbatiale - phase III	31 954 €	20	6 391 €
POLIGNY	CONLIEGE	patrimoine	Travaux de réhabilitation du bâtiment du Foyer rural	22 500 €	20	4 500 €
POLIGNY	CONLIEGE	patrimoine	Travaux d'accessibilité PMR de la salle des fêtes	58 333 €	20	11 667 €
POLIGNY	LE PIN	patrimoine	Travaux de rénovation du bâtiment mairie-salle des fêtes (husseries et panneaux phoniques)	28 282 €	20	5 656 €
POLIGNY	REVIGNY	monuments historiques	Restauration des peintures murales de l'église - MH inscrit	17 950 €	20	3 590 €
POLIGNY	VERGES	patrimoine	Crépi intérieur du préau de la salle de la Rochère	5 220 €	20	1 044 €
POLIGNY	BESAIN	patrimoine	Mise aux normes électriques de l'église	8 564 €	20	1 713 €
POLIGNY	BUVILLY	patrimoine	Rénovation de la toiture et de la façade de l'église	164 938 €	20	32 988 €
POLIGNY	BUVILLY	patrimoine	Sécurisation du clocher de l'église	14 375 €	20	2 875 €
POLIGNY	LE FIED	défense incendie	Mise en conformité DECI installation de réserves : Ferme du Bois Couronné + Ferme du Bois Joly + ferme des Toupes + "Les Baraques" + "La Rupe" + "Les Carreaux" + place de la Mairie remplacement poteaux à incendie	180 070 €	35	63 025 €
POLIGNY	POLIGNY	patrimoine	Création d'un espace détente et de convivialité au sein du bâtiment communal du foyer des jeunes mis à disposition de l'association "La Séquanaise"	21 671 €	20	4 334 €
POLIGNY	CHÂTEAU CHALON	patrimoine	Extension d'un hangar communal	46 536 €	20	9 307 €
POLIGNY	LA MARRE	patrimoine	Réhabilitation du Vieux Chalet (ancienne fromagerie) en cœur du village pour y installer la mairie	312 620 €	20	30 000 €
POLIGNY	SIE DE LA HAUTE SEILLE	eau assainie	Programme travaux 2024 Interconnexion du réseau de distribution de Nevy-sur-Seille par le réseau de Voiteur ; 4,22 €/m³ (1,68+2,54)	335 958 €	20	67 192 €
POLIGNY	POIDS DE FIOLE	patrimoine	Rénovation et extension de la mairie et salle des fêtes et de convivialité	508 226 €	20	30 000 €
POLIGNY	BRIOD	patrimoine	Remplacement de la chaudière et installation de nouveaux radiateurs à la salle des fêtes	13 387 €	20	2 677 €
POLIGNY	BESAIN	eau potable	Réfection du réservoir sur tour d'alimentation en eau potable	208 067 €	20	41 613 €
SAINT-AMOUR	AUGISEY	défense incendie	Mise en conformité DECI Installation de 2 réserves incendie	51 143 €	35	17 900 €
SAINT-AMOUR	COUSANCE	patrimoine	Création d'un parking sur une friche communale	38 616 €	10	3 862 €
SAINT-AMOUR	COUSANCE	patrimoine	Amélioration et consolidation de l'extérieur du bâtiment de la gare	55 164 €	20	11 033 €
SAINT-AMOUR	CUISIA	sport	Création d'une aire de jeux intergénérationnelle et inclusive dont citystade	50 000 €	20	10 000 €
SAINT-AMOUR	LES TROIS CHATEAUX	défense incendie	Mise en conformité de la DECI dans différents lieux : St Jean d'Etreaux, Nanc les St Amour, l'Aubépin, Lamoray, Villette.	23 517 €	35	8 231 €
SAINT-AMOUR	VÉRIA	Aménagement urbain	Aménagement de la Place du Calvaire	8 344 €	20	1 669 €
SAINT-AMOUR	SAINT AMOUR	sport	Création nouveau terrain de rugby	76 252 €	10	7 625 €
SAINT-AMOUR	CHEVREUX	défense incendie	Mise en conformité de la DECI - Mise en place d'une citerne souple de 120m³ sur la parcelle A853 + réaménagement d'une installation existante sur parcelle A574 + création d'un chemin et d'une aire de pompage pour les pompiers au centre du village + installation de canne d'aspiration sur réserve et de robinet flotteur au centre du village.	51 548 €	35	18 042 €
SAINT-AMOUR	MAYNAL	patrimoine	Réfection de la toiture du lavoir Care Le Haut	13 147 €	20	2 630 €
SAINT-AMOUR	MAYNAL	défense incendie	Mise en conformité DECI 2ème tranche création de ponts d'eau incendie "route de la Chapelle", "en bordure de la RD1083 et route des Vernettes" et "chemin du pont d'Ballot" + équipement de la réserve existante lieu-dit Sellières.	152 490 €	35	53 372 €
SAINT-AMOUR	VAL SONNETTE	défense incendie	Mise en conformité de la DECI - Grusse + Paisia + Bonnaissod + Vincelles + Vercia Travaux	228 231 €	35	79 881 €

SAINT-AMOUR	SDEP BRESSE SURAN REVERMONT	eau potable	Unité de Saint Amour Coligny Graye et Charnay : renouvellement de réseau centre Bourg de Graye	240 300 €	20	48 060 €
SAINT-AMOUR	SDEP BRESSE SURAN REVERMONT	eau potable	Unité de Saint Amour Coligny Programme 2020 de sectorisation - pose de 6 débitmètres sur Saint Amour (65,356 + 1,483) et un au réservoir de Digna (52,856 + 0,751)	73 000 €	15	10 950 €
SAINT-AMOUR	SDEP BRESSE SURAN REVERMONT	eau potable	Unité de Saint Amour Coligny Programme 2020 de travaux d'économie d'eau à Chazelles (65,356 + 1,483) (Challières)	192 457 €	20	38 491 €
SAINT-AMOUR	SDEP BRESSE SURAN REVERMONT	eau potable	Unité de Saint Amour Coligny Programme 2020 de travaux d'économie d'eau à Loisia (65,356 + 1,483) (centre-bourg et hameau Source du Suran)	189 000 €	20	37 800 €
SAINT-AMOUR	SDEP BRESSE SURAN REVERMONT	eau potable	Saint Amour : renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable Avenue Lucien Febvre	301 092 €	20	60 218 €
SAINT-AMOUR	SDEP BRESSE SURAN REVERMONT	eau potable	Les Trois Châteaux - le Vernay : renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable (tarif uniquement de le Vernay ancienne commune de Nans les saint Amour) tarif eau : 2,02 €	310 755 €	20	62 151 €
SAINT-AMOUR	SDEP BRESSE SURAN REVERMONT	eau potable	Val d'Epy - Lanéria : renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable	399 056 €	20	79 811 €
SAINT-CLAUDE	LESCHERES	patrimoine	Restauration d'un mur qui menace de s'effondrer sur une impasse communale	5 690 €	20	1 138 €
SAINT-CLAUDE	Communauté de communes HAUT JURA SAINT-CLAUDE	Randonnées	Aménagement et sécurisation des Gorges de l'Abîme	688 695 €	7	50 000 €
SAINT-CLAUDE	BIEF DES MAISONS	patrimoine	Rénovation de petit patrimoine communal : mur d'enceinte et croix	8 600 €	20	1 720 €
SAINT-CLAUDE	CUVIER	défense incendie	Mise en conformité de la défense incendie par la création de 3 points d'eau incendie (chemin de Chatelay, route de Salins et lieu dit La Gaudine) et 2 stationnements camion pompier	26 437 €	35	9 253 €
SAINT-LAURENT	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX	patrimoine	Travaux d'amélioration du parc municipal	32 421 €	20	6 484 €
SAINT-LAURENT	SAINT-LAURENT-EN- GRANDVAUX	sport	Rénovation de deux courts de tennis	30 627 €	15	4 594 €
SAINT-LAURENT	SAINT- LAURENT-EN- GRANDVAUX	sport	Création d'un city park	50 000 €	20	10 000 €
SAINT-LAURENT	SIE DU GRANDVAUX	eau assainie	Saint Laurent en Grandvaux : renouvellement et renforcement de canalisations Secteur de la Savine, Impasse Combe noire et renouvellement antenne secteur les Poncets ; 5,65 €/m3 (3,08+2,57)	113 903 €	20	22 781 €
SAINT-LAURENT	PATORNAY	patrimoine	Aménagement des espaces extérieurs de la salle communale	71 312 €	20	14 262 €
SAINT- LAURENT	HAUTECOUR	patrimoine	Travaux d'isolation de la mairie (changement fenêtres et volets)	10 949 €	20	2 190 €
SAINT- LAURENT	LARGILLAY	patrimoine	Rénovaion de la toiture de l'ancien bâtiment de pompage	6 918 €	20	1 384 €
SAINT- LAURENT	ESSERVAL- TARTRE	défense incendie	Installer 2 réserves incendies + installer des cannes d'aspiration sur les réserves existantes	67 190 €	35	23 517 €
SAINT- LAURENT	SIE DU LAC D'ILAY	eau potable	Fontenu : extension du réseau d'eau Impasse des Grillères	8 628 €	20	1 726 €
TAVAUX	SAINT-AUBIN	patrimoine	Rénovation de la salle de convivialité du club house	30 000 €	20	6 000 €
TAVAUX	PETIT NOIR	patrimoine	Rénovation de la peinture intérieure de l'église	28 700 €	20	5 740 €
Totaux				24 742 442 €		4 163 713 €

Synthèse des règles de l'Aide aux Territoires

Rappel dispositif général

Pour l'accompagnement au développement des territoires du Jura, le Département a mis en place un dispositif d'aides aux collectivités afin de faciliter la réalisation de leurs projets.

Intitulé « Aide aux territoires », ce dispositif s'applique à toutes les demandes de financement des communes ou de leurs groupements (communautés de communes, d'agglomération, syndicats) pour des projets de **travaux d'investissement confiés à des entreprises**.

La simple acquisition d'équipement mobilier est exclue du périmètre du dispositif.

Cet accompagnement, du Département en faveur de ses territoires, se répartit entre plusieurs thématiques, chacune avec sa spécificité, mais avec deux rubriques principales :

- ❖ Aides aux territoires qui regroupent le patrimoine communal en général, le patrimoine protégé au titre des Monuments historiques, les équipements sportifs ou culturels, ...
- ❖ Aides à l'eau et l'assainissement.

Le dispositif de l'Aide aux territoires participe à soutenir l'investissement des communes ou intercommunalités jurassiennes.

Quelle que soit la nature des travaux projetés, les seuils planchers suivants s'appliquent aux dossiers de demande de subvention, avec un montant HT de travaux de :

- Pour les communes :
 - 2 500 € HT pour les communes de moins de 100 habitants ;
 - 5 000 € HT pour les communes de moins de 300 habitants ;
 - 10 000 € HT pour les communes de moins de 1 000 habitants ;
 - 20 000 € HT pour les communes de 1 000 à 5 000 habitants ;
 - 50 000 € HT pour les communes de plus de 5 000 habitants.
- Pour les EPCI (communauté d'agglomération, communauté de communes et syndicats) :
 - 20 000 € HT pour les structures de moins de 7 000 habitants ;
 - 50 000 € HT pour les structures de moins de 7 000 à 30 000 habitants ;
 - 100 000 € HT pour les structures de plus de 30 000 habitants.

Pour faciliter le démarrage des projets le Département peut octroyer une **avance de 60 %** du montant de la subvention accordée au maître d'ouvrage.

❖ **Aides aux territoires**

Différentes thématiques sont distinguées dans ce volet aides aux territoires.

* **Patrimoine bâti des communes**

Ce volet concerne l'accompagnement des communes dans l'entretien et la rénovation de leur patrimoine bâti (non protégé au titre des Monuments historiques). Les fonds attribués sont principalement employés pour soutenir :

- les mairies,
- les églises,
- les salles des fêtes,

Sont également accompagnés dans ce volet les travaux d'entretien divers (lavoirs, fontaines, ...).

Le Département participe selon les **modalités d'intervention** suivantes :

- Participation à un taux de **20 %** avec un montant **plafond de 30 000 € de subvention**.

Pour les **projets d'aménagements urbains**, les dossiers sont étudiés au cas par cas en commission.

Pour les simples projets d'**aménagements de parkings ou assimilés**, le Département accompagne les communes avec une modalité d'intervention différente :

- Participation à un taux de **10 %** (plafond 30 000 €).

Pour les projets de **Maison de santé**, le Département aide les collectivités maîtres d'ouvrage, communes (sous réserve d'une participation communale) ou intercommunalités, en subventionnant la création des maisons de santé sous réserve de la labellisation préalable du projet par l'Agence régionale de santé.

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- Coût des travaux plafonné à 1 M € ;
- Subvention à hauteur de **5 %** du montant HT, plafonnée à 50 000 € ;
- **1 %** supplémentaire pour chaque nouveau médecin installé dans la limite de 5 (soit une subvention maximum de 100 000 €).

Les **aides à l'installation de commerces de proximité en milieu rural** sont réservées aux projets portés par les communes (sous condition de participation intercommunale) ou les intercommunalités, en cas de carence avérée de l'initiative privée, avec un taux d'intervention de 10% du montant des travaux mais un plafond de 30 000 € d'aide.

Demandes non éligibles :

Création ou aménagement de cimetières – colombariums – jardins du souvenir – salles d'obsèques – opérations d'équipement en mobilier – travaux réalisés en régie par des services techniques appartenant au maître d'ouvrage – interventions sur les locaux scolaires et sur tout bâtiment lié à la petite enfance - création de nouveaux logements communaux locatifs non conventionnés.

Demandes d'aides pour les hébergements touristiques de toute nature (campings, gîtes, chambres d'hôtes, hôtels).

* **Ouvrage d'art**

Le Département intervient au côté des territoires avec une participation sur les investissements en matière d'ouvrage d'art communaux, particulièrement :

- ponts ;
- murs de soutènement des routes.

Pour bénéficier d'une aide départementale, la demande doit être précédée d'une :

- étude technique déterminant les mesures d'urgence à mettre en œuvre ;
- préconisation des travaux à programmer ;
- validation par la Direction départementale des routes.

Les modalités d'intervention sont alors les suivantes :

- **5 %** du montant HT des travaux avec un **plafond de 1M€** ;
- **10 %** du montant HT avec une aide intercommunale de même niveau.

Demandes non éligibles :

Travaux sur voirie communale – travaux de récupération et de canalisation des eaux pluviales – opération d'enfouissement des réseaux secs.

* **Équipements sportifs**

La priorité des interventions du Département est donnée aux équipements utilisés par les collégiens.

Les modalités d'interventions sont adaptées aux types d'équipements

- Gymnases :

La disponibilité de l'équipement est garantie dans le cadre d'une convention tripartite entre la collectivité propriétaire, l'EPL (Etablissement Public Local d'Enseignement) et le Département.

La subvention départementale est calculée sur le **taux d'occupation** de l'équipement, déduction faite des subventions des autres co-financeurs.

- Équipements couverts non utilisés par les collégiens : **5 %** des travaux.

- City-stades :

20 % des travaux avec un **coût plafond de travaux fixé à 50 000 €**.

- Stades de football (aménagement des terrains et vestiaires) :

Pour les petites communes : **50 %** du reste à charge pour la commune avec un plafond de subvention de **100 000 €**.

Pour les clubs soutenus par les villes ou les intercommunalités : **10 %** du montant des travaux avec un plafond à **50 000 €**.

- Infrastructures des meilleurs clubs jurassiens : les infrastructures utilisées par les clubs jurassiens qui ont le meilleur classement du département dans une division nationale peuvent bénéficier d'une subvention maximum de 30 % pour un coût plafond de 1 M€ HT de travaux
- Piscines : dossiers étudiés au cas par cas en fonction de l'offre existante sur le territoire et de l'utilisation par les collégiens

Demande non éligible :

Les aires de jeux.

* **Monuments historiques et mobiliers protégés**

Le Département participe à la **préservation** et la **restauration** des **monuments historiques** et des **objets mobiliers protégés**.

L'instruction technique des dossiers est réalisée par la CAO A et la CRMH et conditionne l'attribution d'une subvention départementale.

Le **cofinancement de la D.R.A.C.** débloque les aides suivantes pour le Département :

- Monuments historiques classés : **15 %** ;
- Monuments historiques inscrits : **20 %** ;
- Objets mobiliers classés ou inscrits : **25 %**.

* **Autres équipements culturels**

Dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière de lecture publique, le Département accompagne les projets d'investissement portés par les intercommunalités, en complément là encore des aides attribuées par l'État (concours particulier pour les bibliothèques au sein de la DGD).

Pour les autres équipements (écoles de musique, salles de spectacles, musées, centres d'interprétation du patrimoine, ...), les dossiers sont étudiés au cas par cas en fonction notamment du rayonnement de l'équipement considéré.

❖ **Aides pour les travaux sur les réseaux d'eau et l'assainissement**

Également dans le dispositif de l'Aide aux territoires, la thématique de l'eau est un axe fort de l'implication du Département dans l'accompagnement des territoires pour leurs travaux d'amélioration des performances des systèmes d'assainissement et d'eau potable.

Le Département s'inscrit dans la logique du transfert obligatoire des compétences aux intercommunalités qui doit intervenir au 1^{er} janvier 2026.

Le soutien départemental reste conditionné par deux éléments indispensables : **la participation financière de l'intercommunalité** quand elle n'exerce pas la compétence, et le niveau de tarification du service aux habitants. Ce tarif prend en compte le coût d'investissement dans les équipements aux normes sanitaires en vigueur et leur amortissement.

Sont considérés les deux cas suivants devant chacun satisfaire la tarification minimum appropriée :

1. L'assainissement est **collectif** : la **tarification minimum de l'eau assainie est de 4 € HT/m³** ;
2. L'assainissement est **non collectif** – le coût de l'assainissement est alors nul pour le particulier – : la **tarification minimum de l'eau potable est de 2 € HT/m³**.

* **Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement.**

Le Département intervient également sur ce volet, correspondant très souvent à un surplus d'eau pouvant entraîner des cas d'inondations sur la commune.

Il n'y a pas de taux prédéfini de participation de la part du Département sur ces 3 thématiques, car l'aide départementale complète celles de l'Agence de l'eau ou de la DETR.

Les agents instructeurs établissent les aides sur une base de **20 % HT** du coût du projet (sauf si sollicitation inférieure du fait du montant des autres aides), aides pouvant être ensuite modulées par les membres de la commission.

* **Défense incendie.**

Le Département participe aussi à la sécurité contre les risques d'incendie en accompagnant les communes sur leurs investissements.

Après validation technique obligatoire du S.D.I.S., le Département intervient alors avec les modalités suivantes : participation à parité avec la commune maître d'ouvrage, déduction faite de aide de l'État, dont la sollicitation est un préalable indispensable (D.E.T.R., usuellement de 30 %) soit **35 %** du coût du projet.

Opération : **MAITRE D'OUVRAGE – AIDE AUX TERRITOIRES – Objet des travaux**
Dossier n° **Année**...
PAT / **Direction** / Service

ANNEXE 3

CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE VALIDITÉ DES SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AIDE AUX TERRITOIRES

Conformément au règlement général des aides départementales, **la demande de subvention doit impérativement précéder tout commencement d'exécution de l'opération concernée.**

Une **autorisation de commencer les travaux**, avant toute notification de décision attributive de subvention par le Département, est accordée par le Président du Conseil départemental, à réception d'un dossier de demande de subvention estimé complet par les services du Département.

Toutefois, cette autorisation de démarrage anticipé des travaux **ne vaut en aucun cas promesse de subvention.**

L'absence de commencement des travaux à la date butoir prévue par le dispositif ou dans les deux ans suivant la notification d'attribution entraîne **la caducité** de la subvention (sauf demande de prorogation du maître d'ouvrage).

Cette même opération devra être **soldée au cours de l'année "n+2"** (sauf demande de prorogation du Maître d'ouvrage).

Toutefois, la **demande de prorogation** ne pourra être **reconduite qu'une seule fois pour deux années supplémentaires** à titre exceptionnel, sauf prorogation accordée par le Conseil Départemental en cas de nécessité justifiée par le bénéficiaire avant l'expiration du délai initial. La justification apportée pourra notamment se reposer sur la complexité du projet ou sur des circonstances particulières ne résultant pas du fait du maître d'ouvrage. Le projet ne devra pas pour autant être dénature.

Une avance de 60% du montant de la subvention attribuée peut être versée pour tout dossier d'un **montant de subvention supérieur à 10 000 € HT**, sur demande écrite du maître d'ouvrage.

Le **versement final** de la subvention sera effectué **au prorata des dépenses acquittées**, s'il s'avère, en fin de chantier, que ce coût est inférieur à la dépense subventionnable.

En cas de non-respect de ces règles, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de fausse déclaration ou du refus de se soumettre aux contrôles, le Département pourra mettre fin à l'aide et exiger le **reversement partiel ou total des sommes versées.**

Opération : **MAITRE D'OUVRAGE – AIDE AUX TERRITOIRES – Objet des travaux**
Dossier n° **Année_...**
PAT / Direction/Service

ANNEXE 4

DEMANDE DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION AIDE AUX TERRITOIRES (*)

Je soussigné(e) : **Prénom NOM**

Maire de la commune de / Président (e) de l'E.P.C.I. : ...

Certifie que l'opération : **MAITRE D'OUVRAGE- Objet des travaux**

Subventionnée par le Département du Jura au titre de l' Aide aux territoires

Décision de l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du ...

A été réalisée conformément au projet présenté

Et que le montant total H.T. des travaux achevés s'élève à :

Je sollicite en conséquence le versement du solde de la subvention correspondante. (**)

.....

A, le
(Signature)

(*) à retourner à l'adresse ci-après dûment complétée et accompagnée des justificatifs attestant des dépenses réalisées portant le visa du Trésor Public

Monsieur le Président du Conseil départemental
Pôle d'Appui aux Territoires
Direction / Service ...
17 rue Rouget de Lisle
39039 LONS-LE-SAUNIER Cedex
dst@jura.fr